

**Avenant n°1 A L 'ARRETE CONSTITUTIF D' UNE REGIE DE RECETTE
POUR LES TICKETS DE CANTINE (2013/14)**

**AVENANT N° 1 à l'arrêté en date du 26 Septembre 2019
portant le n° 2013/014**

**Acte constitutif d'une régie de recettes pour les tickets de cantine
en date du 26 Septembre 2013**

L'article est ainsi modifié :

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les mode de recouvrement suivants :

- 1° : chèque bancaire
- 2° : chèque postal
- 3° : numéraire
- 4° : carte bancaire

L'article 13 est ainsi rajouté

Article 13 : un compte Dépôts de Fonds au Trésor est ouvert auprès de la DGFIP
87

Le autres articles restent inchangés .

Fait à CHAMPSAC le 16 Juillet 2019

Le Maire,

Guy BAUDRIER

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Champsac, Haute-Vienne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPSAC' at the top, '87230' at the bottom, and 'Haute-Vienne' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp.